

Collectivité ou établissement

VILLENEUVE LES MAGUELONE
Budget Principal
Comptable assignataire

SGC METROPOLE MONTPELLIER

MANDAT DE PAIEMENT

ATTENTION - La validité de ce mandat de paiement est limitée. En cas de retard apporté à son encaissement par le créancier, ce dernier court le risque de se voir opposer la prescription à l'expiration du délai de déchéance prévu par la loi n°68-1250 du 30 décembre 1968.

Exercice 2023

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER COMPTE A CREDITER	SOMME NETTE	REFERENCE DU MANDATEMENT - OBJET DE LA DEPENSE - PIECE JUSTIFICATIVE						IMPUTATION			SOMME MANDATEE	
		Année d'origine	Date émission	Numéro du Bordereau	Numéro du Mandat							
000855 SARL RCB 102 Grand Rue 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE CRCAM DU LANGUE IBAN : FR7613506100008518209790515 BIC : AGRIFRPP835	128,40 0,00	23	03.08.23	0000243	00001860	FESTI			011	6232	023	128,40
						23D002740 01 Repas du 27/07/2023 (rencontre avec M DE						
						Repas avec M. DELAFOSSE						
						Fac n°37 du 31/07/2023						
									TOTAL			128,40

Vu bon à payer pour la somme de (A)	Pour Acquit de la somme nette à payer (A) A _____ le 03-08-2023
Opération comptabilisée par le comptable assignataire dans les écritures de la journée du _____	Arrêté le présent mandat à la somme figurant en colonne "somme mandatée" L'ordonnateur

RETENUES ET OPPOSITIONS		
REFERENCE DES OPPOSITIONS		MONTANT
Total des retenues et oppositions		
NET A PAYER (A)		128,40